

LETTRE JURISTENDANCES JTIT



NOUVEAUTE :
lettre lexing du DPO pour plus d'informations
www.lexing-editions.com



JURISTENDANCES INFORMATIQUE ET TELECOMS ■ N° 229 ■ Mai 2022

Voici un résumé des principales actualités de ces dernières semaines



1ère Conférence mondiale du réseau Lexing

Le réseau Lexing, premier réseau international d'avocats dédié au droit du numérique et des technologies avancées, organise le **mercredi 8 juin 2022** sa première conférence mondiale sur le thème « Intelligence artificielle et métavers : aspects juridiques » (inscription gratuite) • [Programme et inscription](#)



Cookies : le reCAPTCHA de Google soumis à consentement

Bien qu'utilisé à des fins de sécurité, le ReCaptcha de Google mis en place sur les formulaires de contact doit néanmoins recueillir le consentement des personnes concernées. • [Lire l'article](#)



Palmarès 2022 Le Point : Lexing Avocats plébiscité

Le cabinet est classé 5 étoiles pour la 4ème année consécutive par le Magazine Le Point dans son [Palmarès des meilleurs cabinets d'avocats](#) paru le 21 avril 2022. • [Voir la vidéo](#)



Lexing Avocats participe au Printemps des DPO 2022

Alain Bensoussan interviendra en ouverture du Printemps des DPO 2022, le rendez-vous des acteurs de la protection des données personnelles, qui se déroulera le 28 juin 2022 à Paris. • [Lire l'article](#)



Clicwalker : pas de travail dissimulé sans lien de subordination

Un particulier recueillant des données commerciales (« Clicwalker ») n'a pas le statut de salarié faute de lien de subordination. • [Lire l'article](#)



Qualité d'inventeur reconnue à une IA : où en est-on ?

À travers le monde, la saga Dabus se poursuit et l'absence de personnalité juridique de l'IA demeure un obstacle juridique majeur à la reconnaissance de sa qualité d'inventeur. • [Lire l'article](#)



Droit des personnes : la Cnil sanctionne un opérateur de téléphonie

La Cnil rend une décision fondamentale à l'encontre d'un opérateur de téléphonie mobile sur le non-respect du droit des personnes. • [Lire l'article](#)



L'obligation de certification de cybersécurité des plateformes

La loi du 3 mars 2022 impose à certaines plateformes numériques une certification de cybersécurité. Ce texte doit entrer en vigueur dès le 1er octobre 2023. • [Lire l'article](#)



Le Métavers : quelles règles juridiques ?

Le Métavers : quelles règles juridiques ? C'est le thème de la nouvelle chronique d'Alain Bensoussan dans le cadre de l'émission « Au nom de la loi » diffusée par la chaîne ANews Sécurité. • [Lire l'article](#)



Une IA digne de confiance : responsabilité, humanité, éthique

Alain Bensoussan participe le 13 avril 2022 au webinaire « L'Intelligence artificielle, IA digne de confiance » organisé dans le cadre des JUDIS de l'ISACA-AFAI. • [Lire l'article](#)



Ransomware : quelle stratégie adopter ?

Comment réagir en cas de ransomware ? c'est le thème de la nouvelle chronique d'Alain Bensoussan dans le cadre de l'émission « Au nom de la loi » diffusée par la chaîne ANews Sécurité. • [Lire l'article](#)



Création d'un « cyberscore » pour les plateformes grand public

Une loi du 3 mars 2022 rend obligatoire l'utilisation d'un « cyberscore » pour certifier la sécurité des plateformes numériques destinées au grand public. • [Lire l'article](#)



WAICF, épicentre de l'écosystème mondial de l'IA

Alain Bensoussan figure parmi les speakers du World AI Cannes Festival (WAICF) qui tiendra sa première édition du 14 au 16 avril 2022. • [Lire l'article](#)



Métavers : quel encadrement juridique ?

Alain Bensoussan consacre sa dernière chronique du magazine Planète robots n°72 au droit des métavers. • [Lire l'article](#)

Nos prochaines Conférences Lexing sur Zoom (*gratuits*)



RGPD : Définir votre plan de contrôle annuel et les audits internes à mener

Chloé Torres anime une Conférence Lexing sur le plan de contrôle annuel et les audits internes, le **mercredi 11 mai 2022** de 9h à 11h (Zoom) • [Programme et inscription](#)



Usage sérieux de marque : l'enjeu de la réforme

Virginie Brunot et Anne-Sophie Cantreau animent une Conférence Lexing intitulée « Usage sérieux de marque : l'enjeu de la réforme », le **mercredi 18 mai 2022** de 9h et 11h (Zoom) • [Programme et inscription](#)



Maîtrisez vos traitements de données de santé

Isabelle Chivoret et Anthony Sitbon animent une Conférence Lexing sur l'application du RGPD aux traitements de données de santé à caractère personnel, le **mercredi 1er juin 2022** de 9h et 11h (Zoom) • [Programme et inscription](#)



Recourir aux marchés informatiques sans mise en concurrence

François Jouanneau anime une Conférence Lexing sur les marchés informatiques sans mise en concurrence, le **mercredi 15 juin 2022** de 9h et 11h (Zoom) • [Programme et inscription](#)

Textes et jurisprudence clés

Contrôle parental – L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) adopte une résolution invitant les États membres à examiner les moyens et dispositions existants pour combattre l'exposition des enfants à ces contenus « *en vue de remédier aux lacunes dans la législation et les pratiques* » ([Communiqué APCE](#) du 26-04-2022).

Preuve électronique – La Cnil publie des recommandations sur la conservation de l'enregistrement des conversations téléphoniques avec un consommateur afin d'établir la preuve de la formation d'un contrat ([Recommandations Cnil](#) du 25-04-2022).

Deliveroo condamné – Deliveroo et deux de ses anciens dirigeants ont été condamnés à 375 000 euros d'amende par le Tribunal judiciaire de Paris, pour avoir employé des milliers de livreurs indépendants, alors qu'ils auraient dû être salariés ([Franceinfo avec AFP](#) du 19-04-2022).

Logiciel espion Pegasus – Utilisé à des fins d'espionnage en nombre, le logiciel espion Pegasus a mis dans ses filets des responsables et personnalités de tous horizons (politiciens, défenseurs des droits de l'Homme, journalistes, etc.) dans de nombreux pays ([Le Monde informatique](#) du 19-04-2022).

Lutte contre le gaspillage – Le décret du 14 avril acte fixe la stratégie nationale pour la réduction, la réutilisation, le réemploi et le recyclage des emballages en plastique à usage unique. Sont également concernés les sites internet, plateformes ou toute autre voie de distribution en ligne des produits visés ([Décret 2022-549](#) du 14-04-2022).

Port d'un signe religieux – La Cour de cassation annule le licenciement d'une vendeuse de prêt-à-porter qui refusait de se défaire de son voile devant les clients. Les restrictions à la liberté religieuse doivent être justifiées par la nature de la tâche à accomplir, répondre à une exigence professionnelle essentielle et déterminante et être proportionnées au but recherché ([Cass. soc. n°19-24.079](#) du 14-04-2022).

FAQ Cnil – Le Conseil d'Etat juge qu'est recevable un recours en excès de pouvoir formé à l'encontre de la FAQ de la Cnil sur les cookies (Q/R sur les cookies d'affiliation qui sont, selon la Cnil, soumis au consentement) ([CE n° 452668](#) du 08-04-2022).

Plateformes de mobilité – L'ordonnance du 6 avril 2022 complète les règles du dialogue social dans les secteurs des VTC et de la livraison à vélo, scooter ou tricycle. L'autorité des relations sociales des plateformes d'emploi (Arpe) a pour mission d'observer les pratiques des plateformes notamment en matière d'usage des algorithmes, d'outils numériques et de traitement des données personnelles des travailleurs ([Ord. 2022-492](#) du 06-04-2022).

Conservation du DUERP – Le décret du 5 avril précise les modalités selon lesquelles le cahier des charges du déploiement et du fonctionnement du portail numérique de conservation du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) ([Décret 2022-487](#) du 05-04-2022).

Cnil et systèmes d'IA – Le Laboratoire d'innovation numérique de la Cnil (LINC) consacre un dossier spécial à la sécurité des systèmes d'IA ([Dossier Linc](#) du 04-04-2022) tandis que la Cnil publie un Guide d'auto-évaluation pour les systèmes d'IA à l'attention des responsables de traitements et sous-traitants ([Guide Cnil](#) du 05 04 2022).

JTIT est éditée par Alain Bensoussan Selas, société d'exercice libéral par actions simplifiée au capital social de 8.000.000 euros, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 452 160 856, dont le siège social est situé 58, boulevard Gouvion-Saint-Cyr 75017 Paris – téléphone 01 82 73 05 05 – adresse de courrier électronique : paris@lexing.law – n° de TVA intracommunautaire FR48452160856.

Président : Alain Bensoussan. Directeur de la publication : Alain Bensoussan - Responsable de la rédaction : Isabelle Pottier.

Diffusée uniquement par voie électronique - gratuit - ISSN 1634-0701 - ©Alain Bensoussan 2021

Vous recevez ce courriel car vous êtes abonné à cette alerte. Se désabonner en cliquant sur le lien :

<https://www.lexing.law/unsubscribe/?email=«mail»>